

economiesuisse
Case postale
8032 Zurich

Lausanne, le 15 juillet 2002
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2002\POL0233.DOC
ALM/fkr

Tunnel routier du Gothard : construction d'un second tube (initiative parlementaire Giezendanner)

Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier du 5 juin dernier relatif au dossier mentionné sous rubrique et vous remercions de nous avoir consultés à ce propos.

En date du 7 mars 2002, l'Association des Chambres de commerce et d'industrie suisses (CCI CH) adressait une lettre au Conseil fédéral lui demandant de soumettre au vote du peuple et des cantons, au plus vite et sans contre-projet, l'initiative « Avanti - pour des autoroutes sûres et performantes ». Cette initiative, entre autres choses, demande elle aussi le percement d'un deuxième tube routier au Gothard. En toute logique, nous ne pouvons donc qu'approuver l'initiative parlementaire Giezendanner.

Aussi nécessaire soit-elle, la construction des NLFA ne supprimera pas les goulets d'étranglement et les embouteillages sur nos autoroutes, dont le prix pour l'économie est élevé. Ni l'initiative Giezendanner, ni l'initiative Avanti ne visent à opposer la route au rail; au contraire, elles vont dans le sens de la complémentarité de ces deux modes de transport. Le percement d'un second tube au Gothard, dont le financement est largement assuré par les provisions constituées au moyen des droits de douane sur les carburants, ne manquerait pas de renforcer la sécurité et la mobilité, éléments-clés de notre bien-être et de notre compétitivité.

Aussi approuvons nous l'initiative soumise à consultation, du moins comme l'un des éléments d'une problématique plus large abordée par l'initiative Avanti.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Alain Maillard
Directeur adjoint

Guy-Philippe Bolay
Sous-directeur